

HONORAIRES AU 25 septembre 2022

HABITATION (montants indiqués TTC au taux actuel de la TVA à 20%)

VENTE D'IMMEUBLES OU TERRAINS

(Honoraires à la charge de l'acquéreur)

FORFAIT maximum: TTC du prix net vendeur

de 1 à 100 000€	5 000€
de 100 001€ à 170 000€	7 000€
à partir de 170 001€	4 %

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, article 5)

Honoraires conformes à la loi ALUR ; décret n° 2014-890 du 1er août 2014

- Organisation des visites, constitution et analyse du dossier, rédaction de bail :

Locataire et bailleur : **7 % TTC** du loyer annuel HC (*plafond limité à 8€ du m² en zone non tendue*)

- Etablissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie :

Locataire et bailleur : **3 € TTC** du mètre carré (*plafond limité à toutes zones*)

AVIS DE VALEUR : offert si mise en vente par l'agence

200€ TTC pour succession, donation ou information sans intention de vente